14 – 18 mars 2017 _ Exposition de livres anciens / La Fare-les-Oliviers

Réalisée par les élèves du collège Louis Leprince Ringuet

CENTRE CULTUREL JEAN BERNARD

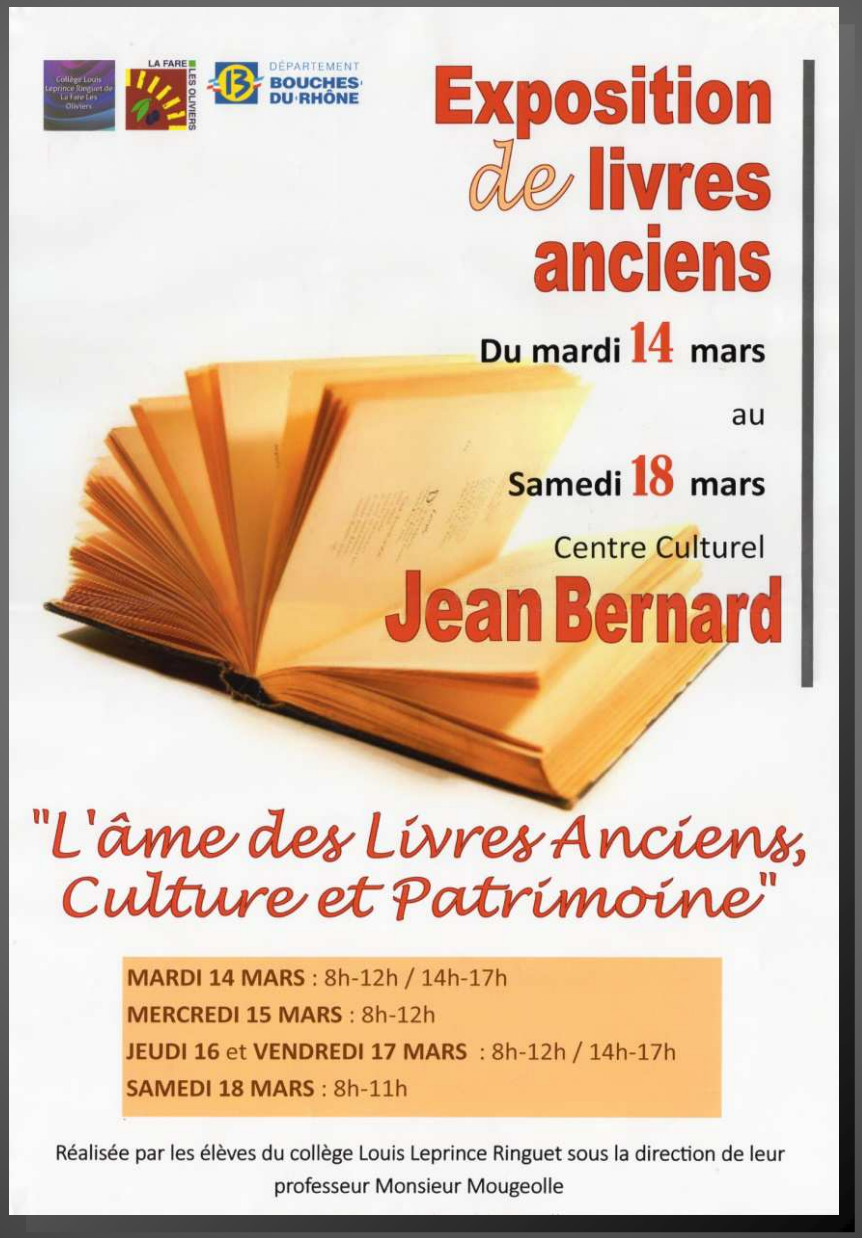

FRANCOIS VILLON (1431-1463 ?) _ *Cette belle réédition des Œuvres complètes de François Villon, bien que récente, a été intégrée ici pour la mémoire du poète maudit, disparu en 1463, car il est temps de faire mieux connaître l'œuvre de ce génie littéraire du Moyen-Age…*

L'Oeuvre complète de Francois Villon maître ès arts de la Sorbonne vaurien et poète à ses heures, contenant aussi le jargon des voleurs et autres truands de la bonne ville de Paris.

L'Oeuvre complète de Francois Villon

maître ès arts de la Sorbonne,
vaurien et poète à ses heures,
contenant aussi le jargon des
voleurs et autres truands de
la bonne ville de Paris.

Texte composé dans la gothique gravée par Jean du Pré en l'an 1489, suivi d'une présentation moderne en romain garamond = Introduction et textes établis par Catherine Petit, maître ès lettres.

A PARIS,
au 7 du faubourg St-Honoré
chez Jean de Bonnot
tenant négoce de libraire
à l'enseigne du canon

1977

NOTE
SUR LA VIE DE FRANÇOIS VILLON

François Villon, de son vrai nom François Montcorbier ou des Loges, naît à Paris au mois d'avril 1431. Jeanne d'Arc est prisonnière des Anglais et la Guerre de Cent Ans loin d'être achevée. De condition modeste, orphelin de bonne heure, le jeune François est adopté par Maître Guillaume Villon, chapelain de l'église Saint-Benoît-le-Bétourné, près le Collège de la Sorbonne. Vers l'âge de douze ans, il entre à la Faculté des arts. Reçu bachelier en 1449, il conquiert successivement, trois ans plus tard, les grades de licencié et maître ès arts. Il mène l'existence joyeuse et turbulente, mais somme toute assez appliquée, des étudiants de son temps. Ses dons de poète et ses qualités de cœur lui attirent de nombreuses sympathies. Il fréquente des marchands, des avocats, des notaires et même des personnages très haut placés, tel Robert d'Estouteville, le prévôt de Paris, auquel il dédiera l'une de ses plus jolies ballades.

La brillante carrière universitaire de Villon s'arrête pourtant là. Il choisit de donner libre cours à son tempérament, tombe dans l'oisiveté la plus complète et, bientôt, la pire des débauches. Il joue, il boit, il vit d'expédients. Il fréquente les tripots, les filles de joie et les truands de tous bords. Une existence bien différente s'ouvre maintenant devant lui.

Le 5 juin 1455, jour de la Fête-Dieu, il se prend de querelle avec un certain Philippe Sermoise, le tue et s'enfuit. Gracié l'année suivante, il revient à Paris où il se trouve bientôt sans ressources. Comme il l'écrit dans son Lay, ou Petit Testament, il songe à partir pour Angers où vit un oncle de sa mère. Mais il se laisse entraîner par ses amis et commet avec eux un vol important au Collège de Navarre. La crainte des représailles l'éloigne de Paris.

Pendant quatre ans, de 1456 à 1460, il va mener une vie errante dont on connaît fort peu de choses. On sait seulement qu'il séjourne à Angers en 1456 et, l'année suivante, à Blois, chez le duc Charles d'Orléans, où il participe aux joutes poétiques organisées en l'honneur de la naissance de la fille du duc. Il compose, à cette occasion, l'Epître à Marie d'Orléans et la Ballade du Concours de Blois.

En été de 1461, on ne sait trop pour quel motif, Villon croupit à Meung-sur-Loire dans les geôles de Thibaut d'Aussigny, évêque d'Orléans. Le roi Louis XI qui fait route vers Tours passe à Meung le 2 octobre. Il fait relâcher Villon qui part aussitôt pour Paris où il reprend sa vie de débauche et de brigandage. Le Testament, le

Débat du Cœur et du Corps de Villon et, selon toute vraisemblance, la Ballade au nom de la Fortune, datent de cette époque.

En 1462, sous l'inculpation de vol, Villon est incarcéré au Châtelet. On en profite pour déterrer la vieille affaire du Collège de Navarre. Le poète recouvre la liberté. Quelques semaines plus tard, le voici de nouveau en prison pour avoir assisté à une rixe. Après lui avoir fait subir la question par l'eau, le Tribunal le condamne « à estre pendu et estranglé ». Villon se sent injustement frappé car, pour une fois, il n'a rien à se reprocher. C'est alors qu'il compose la célèbre et pathétique Ballade des Pendus. Il interjette appel et, dans un arrêt du 5 janvier 1463, le Parlement annule le jugement, mais « eu regard à la mauvaise vie dudit Villon, bannit ce dernier, pour dix ans, de la ville, prévôté et vicomté de Paris ».

Cette sentence le rend fou de joie bien qu'elle l'oblige à quitter tous ses amis. Il écrit alors, à l'intention du greffier de la Conciergerie, la Ballade de l'Appel et adresse au Parlement une requête dans laquelle il sollicite un délai de trois jours « pour moi pourvoir et aux miens adieu dire ».

Voilà à peu près tout ce que l'on sait sur François Villon. Usé prématurément par les excès de toutes sortes, meurtri, plus pauvre que jamais, le poète s'enfonce dans le silence. Il est probable qu'il mourut jeune.

Villon n'écrit ni ne parle une langue convenue : il prend la langue où il prend les idées. Presque tous ses vers roulent sur lui, sur sa vie, sur ses malheurs, sur ses amours, sur

ses vices, sur les châtiments auxquels il s'est exposé, sur les dangers de mort qu'il a courus. Il prend ses images non dans les livres à la mode, mais dans les mœurs de Paris, dans les échoppes, dans les tavernes, et il trouve dans ces inspirations de bas lieu, dans ces amours de coin de rue, des accents de gaieté franche, des instincts de mélancolie gracieuse et des traits de verve inconnus jusqu'à lui. Nul ne sait trouver de mots plus justes pour évoquer la fuite inéluctable du temps, les souffrances des pauvres gens, la triste gaieté des truands.

Villon est un voleur, un escroc, un souteneur, un gueux, un assassin. Il est aussi l'un des plus grands poètes français.

Catherine Petit

HACHETTE

Le Testament

En l'an de mon trentiesme aage,
Que toutes mes hontes j'eus beues,
Ne du tout fol, ne du tout sage,
Non obstant maintes peines eues,
Lesquelles j'ay toutes receues
Soubz la main Thibault d'Aussigny…
S'evesque il est, seignant les rues,
Qu'il soit le mien je le regny.

Mon seigneur n'est ne mon evesque,
Soubz luy ne tiens, s'il n'est en friche;
Foy ne luy doy n'hommage avecque,
Je ne suis son serf ne sa biche.
Peu m'a d'une petite miche
Et de froide eaue tout ung esté;
Large ou estroit, moult me fut chiche:
Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté!

Et s'aucun me vouloit reprendre
Et dire que je le maudis,
Non fais, se bien le scet comprendre;
En tiens de luy je ne mesdis.
Vecy tout le mal que s'en dis:
S'il m'a esté misericors,
Jhesus, le roy de Paradis,
Tel luy soit a l'ame et au corps!

Et s'esté m'a dur et cruel
Trop plus que cy ne le raconte,
Je vueil que le Dieu eternel
Luy soit donc semblable a ce compte…
Et l'Eglise nous dit et compte
Que prions pour noz ennemis!
Je vous diray: « J'ay tort et honte,
Quoi qu'il m'ait fait, a Dieu remis! »

Si prieray pour luy de bon cuer,
Par l'ame du bon feu Lotart!
Mais quoy? ce sera donc par cuer,
Car de lire je suis fetart.
Priere en feray de Picart;
S'il ne la scet, voise l'aprendre,
S'il m'en croit, ains qu'il soit plus tart,
A Douai ou a l'Isle en Flandre!

Combien, se oÿr veult qu'on prie
Pour luy, foy que doy mon baptesme!
Obstant qu'a chascun ne le crye,
Il ne faul dra pas a son esme.
Du Psaultier prens, quant suis a mesme,
Qui n'est de beuf ne cordouen,
Le verselet escript septiesme
Du psëaulme Deus laudem.

Si prie au benoist fils de Dieu,
Qu'a tous mes besoings je reclame,
Que ma povre priere ait lieu
Vers luy, de qui tiens corps et ame,
Qui m'a preservé de maint blasme
Et franchy de ville puissance.
Loué soit il, et Nostre Dame,
Et Loÿs, le bon roy de France!

Auquel doint Dieu l'eur de Jacob
Et de Salmon l'onneur et gloire;
Quant de proesse, il en a trop,
De force aussi, par m'ame! voire;
En ce monde cy transsitoire,
Tant qu'il a de long et de lé,
Affin que de luy soit memoire,
Vivre autant que Mathusalé!

Et douze beaux enfans, tous masles,
Voire de son chief sang royal,
Aussi preux que fut le grant Charles
Conceus en ventre nupcial,
Bons comme fut sainct Marcial!
Ainsi en preigne au feu Daulphin!
Je ne luy souhaitte autre mal,
Et puis Paradis en la fin.

Pour ce que foible je me sens
Trop plus de biens que de santé,
Tant que je suis en mon plain sens,
Si peu que Dieu m'en a presté,
Car d'autre ne l'ay emprunté,
J'ay ce testament tres estable
Faict, de derniere voulenté,
Seul pour tout et irrevocable.

Escript l'ay l'an soixante et ung,
Que le bon roy me delivra
De la dure prison de Mehun,
Et que vie me recouvra,
Dont suis, tant que mon cuer vivra,
Tenu vers luy m'humilier,
Ce que feray tant qu'il mourra:
Bienfait ne se doit oublier.

Or est vray qu'après plainz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens,
Travail mes lubres sentemens,
Esguisez comme une pelote,
M'ouvrit plus que tous les Commens
D'Averroys sur Aristote.

Combien qu'au plus fort de mes maulx,
En cheminant sans croix ne pille,
Dieu, qui les pelerins d'Esmaus
Conforta, ce dit l'Evangille,
Me monstra une bonne ville
Et pourveut du don d'esperance;
Combien que le pecheur soit ville,
Riens ne hayt que perseverance.

Je suys pecheur, je le sçay bien ;
Pourtant ne veult pas Dieu ma mort,
Mais convertisse et vive en bien,
Et tout autre que pechié mort.
Combien qu'en pechié soye mort,
Dieu vit, et sa misericorde,
Se conscience me remort,
Par sa grace pardon m'accorde.

Et, comme le noble Rommant
De la Rose dit et confesse
En son premier commencement
Qu'on doit jeune cuer en jeunesse,
Quant on le voit viel en viellesse,
Excuser, helas ! il dit voir ;
Ceulx donc qui me font telle presse
En meurtre ne me vouldroient veoir.

Se, pour ma mort, le bien publique
D'aucune chose vaulsist mieulx,
A mourir comme ung homme inique
Je me jusasse, ainsi m'ait Dieux !
Briefs ne faiz a jeunes n'a vieulx,
Soie sur piez ou soie en biere :
Les mons ne bougent de leurs lieux,
Pour ung povre, n'avant n'arriere.

Du temps qu'Alixandre regna,
Ung homs nommé Diomedès
Devant lui on lui amena,
Engrillonné poulces et des
Comme ung larron, car il fut des
Escumeurs que voions courir ;
Si fut mis devant ce cadès,
Pour estre jugié a mourir.

L'empereur si l'araisonna :
« Pourquoi es tu larron en mer ? »
L'autre responce luy donna :
« Pourquoi larron me faiz nommer ?
Pour ce qu'on me voit escumer
En une petiote fuste ?
Se comme toy me peusse armer,
Comme toy empereur je feusse.

« Mais que veux-tu ? De ma fortune,
Contre qui ne puis bonnement,
Qui si faulcement me fortune,
Me vient tout ce gouvernement.
Excuse moy aucunement
Et saiche qu'en grant povreté,
Ce mot se dit communement,
Ne gist pas grande loyauté. »

Quant l'empereur ot remiré
De Diomedès tout le dit :
« Ta fortune je te mueray
Mauvaise en bonne », si lui dit.
Si fist il. Onc puis ne mesfit
A personne, mais fut vray homme ;
Valere pour vray le baudit,
Qui fut nommé le Grant a Romme.

Se Dieu m'eust donné rencontrer
Ung autre piteux Alixandre
Qui m'eust fait en bon eur entrer,
Et lors qui m'eust veu condescendre
A mal, estre ars et mis en cendre
Jugié me feusse de ma voix.
Necessité fait gens mesprendre
Et faim saillir le loup du bois.

Je plaings le temps de ma jeunesse,
(Duquel j'ay plus qu'autre gallé
Jusques a l'entree de viellesse),
Qui son partement m'a celé.
Il ne s'en est a pié allé
N'a cheval : helas ! comment don ?
Soudainement s'en est vollé
Et ne m'a laissié quelque don.

Allé s'en est, et je demeure,
Povre de sens et de savoir,
Triste, faillÿ, plus noir que meure,
Qui n'ay ne cens, rente, n'avoir ;
Des miens le mendre, je dis voir,
De me desavouer s'avance,
Oubliant naturel devoir
Par faulte d'ung peu de chevance.

Si ne crains avoir despendu
Par friander ne par leschier ;
Par trop amer n'ay riens vendu
Qu'amis me puissent reprouchier,
Au moins qui leur couste moult chier.
Je le dy et ne croy mesdire ;
De ce je me puis revenchier :
Qui n'a mesfait ne le doit dire.

Bien est verté que j'ay amé
Et ameroie voulentiers ;
Mais triste cuer, ventre affamé
Qui n'est rassasié au tiers,
M'oste des amoureux sentiers.
Au fort, quelqu'ung s'en recompence,
Qui est tamplÿ sur les chantiers ;
Car la dance vient de la pance.

Hé ! Dieu, se j'eusse estudié
Du temps de ma jeunesse folle,
Et a bonnes meurs dedié,
J'eusse maison et couche molle.
Mais quoy ? je fuyoie l'escolle,
Comme fait le mauvais enfant.
En escripvant ceste parolle,
A peu que le cuer ne me fent.

Le dit du Saige trop le feiz
Favorable, bien n'en puis mais,
Qui dit : « Esjoÿs toy, mon filz,
En ton adolescence » ; mais
Ailleurs sert bien d'ung autre mes,
Car « Jeunesse et adolescence »,
C'est son parler, ne moins ne mais,
« Ne sont qu'abus et ignorance ».

Mes jours s'en sont allez errant
Comme, dit Job, d'une touaille
Font les filetz, quant tisserant
En son poing tient ardente paille :
Lors, s'il y a nul bout qui saille,
Soudainement il le tavit.
Si ne crains plus que rien m'assaille,
Car a la mort tout s'assouvit.

Ou sont les gracieux gallans
Que je suivoye ou temps jadis,
Si bien chantans, si bien parlans,
Si plaisans en faiz et en dis ?
Les aucuns sont mors et roidis,
D'eulx n'est il plus riens maintenant :
Repos aient en paradis,
Et Dieu saulve le demourant !

Et les autres sont devenus,
Dieu mercy! grans seigneurs et maistres;
Les autres mendient tous nus
Et pain ne voient qu'auy fenestres;
Les autres sont entrez en cloistres
De Celestins et de Chartreuy,
Botez, housez, com pescheurs d'oistres.
Voyez l'estat divers d'entre euy.

Auy grans maistres Dieu doint bien faire,
Vivans en paiy et en requoy;
En eulx il n'y a que refaire,
Si s'en fait bon taire tout quoy.
Mais auy povres qui n'ont de quoy,
Comme moy, Dieu doint patience;
Auy autres ne fault qui ne quoy,
Car assez ont pain et pitance.

Bons vins ont, souvent embrochiez,
Saulces, brouetz et gros poissons,
Tartes, flans, oefz fritz et pochiez,
Perdus et en toutes façons.
Pas ne tessemblent les maçons,
Que servir fault a si grant peine:
Jlz ne veulent nuls eschançons,
De soy verser chascun se peine.

En cest incident me suis mis
Qui de riens ne sert a mon fait;
Je ne suis juge, ne commis
Pour pugnir n'absoudre mesfait:
De tous suis le plus imparfait,
Loué soit le doulx Jhesucrist!
Que par moy leur soit satisfait!
Ce que j'ay escript est escript.

Laissons le moustier ou il est;
Parlons de chose plus plaisante:
Ceste matiere a tous ne plaist,
Ennuyeuse est et desplaisante.
Povreté, chagrine, dolente,
Tousjours despiteuse et rebelle,
Dit quelque parolle cuisante;
S'elle n'ose, si la pense elle.

Povre je suis de ma jeunesse,
De povre et de petite extrace;
Mon pere n'ot oncq grant richesse,
Ne son ayeul, nommé Drace;
Povreté tous nous suit et trace.
Sur les tombeaulx de mes ancestres,
Les ames desquelz Dieu embrasse,
On n'y voit couronnes ne ceptres.

De povreté me garmentant,
Souventesfois me dit le cuer:
« Homme, ne te doulouse tant
Et ne demaine tel douleur,
Si tu n'as tant qu'ot Jaques Cuer:
Mieulx vault vivre soubz gros bureau
Povre, qu'avoir esté seigneur
Et pourrir soubz riche tombeau! »

Qu'avoir esté seigneur!... Que dis-?
Seigneur, las! et ne l'est il mais?
Selon les davitiques dis
Son lieu ne congnoistras jamais.
Quant du surplus, je m'en desmetz:
Jl n'appartient a moy, pecheur;
Auy theologiens le remetz,
Car c'est office de prescheur.

Si ne suis, bien le considere,
Filz d'ange portant dyademe
D'estoille ne d'autre sidere.
Mon pere est mort, Dieu en ait l'ame!
Quant est du corps, il gist soubz lame.
J'entens que ma mere mourra,
Et le scet bien la povre femme,
Et le filz pas ne demourra.

Je congnois que povres et riches,
Sages et folz, prestres et laiz,
Nobles, villains, larges et chiches,
Petiz et grans, et beaulx et laiz,
Dames a tebrassez collets,
De quelconque condicion,
Portans atours et bourrelets,
Mort saisit sans exception.

Et meure Paris ou Helaine,
Quiconques meurt, meurt a douleur
Telle qu'il pert vent et alaine;
Son fiel se creve sur son cuer,
Puis sue, Dieu scet quelle sueur!
Et n'est qui de ses maux l'alege:
Car enfant n'a, frere ne seur,
Qui lors voulsist estre son plege.

La mort le fait fremir, pallir,
Le nez courber, les vaines tendre,
Le col enfler, la chair mollir,
Joinctes et nerfs croistre et estendre.
Corps femenin, qui tant es tendre,
Poly, souef, si precieux,
Te fauldra il ces maux attendre?
Oy, ou tout vif aller es cieulx.

HACHETTE

Ballade.

Dictes moy ou, n'en quel pays,
Est Flora la belle Rommaine,
Archipiades, ne Thais,
Qui fut sa cousine germaine,
Echo parlant quant bruyt on maine
Dessus riviere ou sus estan,
Qui beaulté ot trop plus qu'humaine.
Mais ou sont les neiges d'antan?

Ou est la tres sage Helloïs,
Pour qui fut chastré et puis moyne
Pierre Esbaillart a Saint Denis?
Pour son amour ot ceste essoyne.
Semblablement, ou est la royne
Qui commanda que Buridan
Fust geté en ung sac en Saine?
Mais ou sont les neiges d'antan?

La royne Blanche comme lis
Qui chantoit a voix de seraine,
Berte au grant pié, Bietris, Alis,
Haremburgis qui tint le Maine,
Et Jehanne la bonne Lorraine
Qu'Englois brulerent a Rouan;
Ou sont ilz, ou, Vierge souvraine?
Mais ou sont les neiges d'antan?

Envoi.

Prince, n'enquerez de sepmaine
Ou elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous remaine:
Mais ou sont les neiges d'antan?

LITTÉRATURE : *François VILLON est né en 1431, l'année où Jeanne d'Arc est brûlée sur un bûcher à Orléans…*
Dans la célèbre Ballade des Dames du temps jadis, il mentionne Jeanne la bonne Lorraine.

Ballade des Dames du temps jadis

Dites-moi où, n'en quel pays,
Est Flora la belle Romaine,
Archipiades, ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine,
Echo, parlant quant bruit on mène
Dessus rivière ou sur étang,
Qui beauté eut trop plus qu'humaine ?
Mais où sont les neiges d'antan ?

Où est la très sage Héloïs,
Pour qui fut châtré et puis moine
Pierre Esbaillart à Saint-Denis ?
Pour son amour eut cette essoine.
Semblablement, où est la roine
Qui commanda que Buridan
Fût jeté en un sac en Seine ?
Mais où sont les neiges d'antan ?

La roine Blanche comme un lis
Qui chantait à voix de sirène,
Berthe au grand pied, Bietrix, Aliz,
Haramburgis qui tint le Maine,
Et Jeanne, la bonne Lorraine
Qu'Anglais brûlèrent à Rouen ;
Où sont-ils, où, Vierge souvraine ?
Mais où sont les neiges d'antan ?

Prince, n'enquerrez de semaine
Où elles sont, ni de cet an,
Que ce refrain ne vous remaine :
Mais où sont les neiges d'antan ?

LA FARE-LES-OLIVIERS, Exposition « L'âme des livres anciens, Culture et Patrimoine »

Images prises les 15,16 et 17 mars 2017

Cette exposition de Livres Anciens réalisée par les élèves du collège Louis Leprince Ringuet sous la direction de leur professeur Mr MOUGEOLLE, a mobilisé les énergies plusieurs mois durant, dans une véritable chasse au trésor, c'est-à-dire des livres antérieurs à 1935, accompagnés d'objets permettant d'illustrer illustrant leur contexte historique.
Non seulement les élèves ont pu exhumer de vraies pépites qui dormaient dans les archives familiales, mais aussi (re)découvrir à la fois le plaisir de la lecture à l'heure du tweet, la liberté que donne le savoir condensé dans ces ouvrages, la confiance que procure la maîtrise d'un langage élaboré, la richesse de notre patrimoine hérité d'une interminable lignée ancestrale, et la responsabilité inhérente à la préservation et la transmission du dit patrimoine.

Les documents suivants ont été publiés pour rendre compte de cette exposition :

L'EXPOSITION
ARTS
AVENTURE
BD
BIBLES
COLONIES
CUISIINE
VIEILLE ECOLE
EDUCATION
ENFANCE
GEOGRAPHIE
HISTOIRE
LA FARE
LITTÉRATURE
MEDECINE
MODE
MONNAIE
PHOTOGRAPHIE
RELIURE
RURALITE
SCIENCES NATURELLES
TECHNOLOGIE
VILLON F.

Document créé par le webmaster pour le site www.roquepertuse.org
Photographies : JP LARDIERE

Edité le 15 avril 2017